



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ Personne mineure

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Toutes les informations sur le site de la mairie de mer : www.mer41.fr

**Notre conseiller numérique France Services vous aide dans vos démarches :
Yohann BARJOT 06.18.10.96.44.**

PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : <https://ants.gouv.fr>
PRISE DE RENDEZ-VOUS : <https://rendezvousonline.fr/>

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR ET DU REPRÉSENTANT LÉGAL
AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER**

PIECES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS

- **Document de la pré-demande imprimé ou numéro de la pré-demande**
- **1 photographie récente (photomaton ou photographe)** ne pas découper la photographie, ramener la planche complète.
 - Récente : moins de 6 mois
 - Tête découverte, pas de barrette, serre-tête etc.
 - Visage dégagé
 - Bouche fermée
 - Pas de lunettes
- **Ancienne pièce d'identité originale** (sauf 1ère demande)
- **Justificatif d'identité original du représentant légal**
Carte d'identité, passeport ou carte de séjour.
- **Justificatif de domicile récent** (du représentant légal)
Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, Avis d'imposition ou de non-imposition, Taxe foncière.

PIECES A FOURNIR DANS CERTAINS CAS PARTICULIERS

En cas de garde alternée

- **Jugement du divorce précisant les modalités de la garde alternée**
- **Justificatif de domicile récent des 2 parents**
Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, Avis d'imposition, Taxe foncière.

Suite au verso

- Copie de la pièce d'identité du parent qui n'est pas présent lors du rendez-vous

Si la (les) personne(s) ayant la garde du mineur est (sont) hébergée(s)

- Déclaration sur l'honneur de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis **plus de 3 mois**
- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
Carte d'identité, Passeport ou Carte de séjour
- Justificatif de domicile au nom et à l'adresse de l'hébergeant (voir liste ci-dessus).

Si la commune de naissance n'est pas dématérialisée

(liste sur <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois comportant la filiation
A demander à la Mairie du lieu de naissance.

En cas de changement d'état-civil

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois comportant la mention du changement (nouveau prénom, nouveau nom...)
A demander à la Mairie du lieu de naissance.

Si Acquisition récente de la nationalité Française

- Certificat de Nationalité Française

En cas de perte

- Déclaration de Perte complétée et signée par la Mairie
- Timbre fiscal de 25€
- Document officiel avec photo
Passeport, carte vitale, carte de bus, carte d'étudiant etc.

En cas de vol

- Déclaration de Vol faite à la gendarmerie
- Timbre fiscal de 25€
- Document officiel avec photo
Passeport, carte vitale, carte de bus, carte d'étudiant etc.

Dès réception du SMS, merci de prendre RDV par téléphone pour retirer la nouvelle carte d'identité

02 54 81 40 80

N'OUBLIEZ PAS DE RAMENER L'ANCIENNE CARTE D'IDENTITÉ

VOUS DEVEZ RETIRER VOTRE CARTE D'IDENTITÉ SOUS 3 MOIS